



Interdiction de vente du tabac aux moins de 16 ans

Rubrique : actualités - Date : mercredi 14 mai 2003

D'après Libération « Les enfants n'achèteront plus de tabac ». Le journal signale que le ministre de la santé a confirmé hier à l'Assemblée nationale que l'interdiction de vente du tabac aux moins de 16 ans « sera intégrée dans le projet de loi de politique de santé publique que le parlement examinera à l'automne » (voir revues de presse des 7 et 12 mai). Le quotidien qui voit là « une déclaration qui remet un peu de cohérence dans le débat après des déclarations contradictoires de parlementaires de la majorité » estime que le gouvernement « a voulu rééquilibrer la balance » en confirmant qu'il retirait le projet de loi de l'ordre du jour du 15 mai à l'Assemblée mais qu'il reprenait la disposition dans le projet de loi sur la politique de santé publique. Précisant toutefois que pour le ministre de la santé « il n'y a pas d'états d'âme à avoir », le journal souligne qu'il s'est félicité que se soient vendues « 10% de cigarettes en moins en France au cours des trois premiers mois de l'année » parlant de « vrai succès pour la santé publique » et annonçant d'autres initiatives .

Tabac et entreprises

Sous le titre « Les employés fumeurs priés de descendre dans la rue » le Parisien souligne que « nombreuses sont les entreprises parisiennes à restreindre les espaces autorisés aux fumeurs » en raison des campagnes d'information. Reportage « sur le bitume » où comme à New York on croise de plus en plus de salariés fumeurs pendant la pause. Estimant « cette situation (&) délicate, car dans le texte les salariés n'ont pas le droit de sortir de leurs bureaux dans la journée pour des questions d'assurance », le journal juge ceux ci « plutôt dociles » car « ils ne demanderont pas l'obtention d'une salle réservée « à leur vice » » alors qu'ils « en ont le droit ». Le quotidien qui note que dans les bureaux « les plaintes se font de plus en plus courantes » observe toutefois que par exemple la RATP a pu éviter un conflit interne en faisant appel à l'association Droit des non fumeurs qui a fait un état des lieux et proposé différentes solutions aux responsables. Détour par les Galeries Lafayette Haussman où une salle est réservée aux fumeurs dans l'un des magasins, mais un vendeur qui travaille dans un autre bâtiment préfère fumer dans la rue pour ne pas perdre « un temps fou ». A noter un encart sur l'association Droit des non fumeurs où Gérard Audureau affirme qu'en moyenne « entre 10% et 15% des entreprises interdisent à leurs employés de fumer sauf dans des pièces spécifiques ou dans des bureaux individuels ». Toutefois selon le journal « voir les fumeurs sur le trottoir ne le satisfait pas non plus » et il déclare « les salariés ont le droit de demander un espace fumeur. Ils ne le savent pas toujours ».